L'ABEILLE.

Journal officiel du Ministère du Commerce, Général, et de la Préfecture Municipale.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 30 MAI 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 5 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration du Gouverneur A. B. Roman, qui s'est empressé de faire, en quittant sa place, le souvenir des ennemies du Sénat.

"Résolu que le présent Sénat continuera à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 5 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane (qu'il soit institué un du gouvernement de l'Etat, par le gouverneur A. B. Roman, a été un service public, signalé par la fermeté, et par un zèle et une activité sans exemple pour le service public; que la conduite de cet homme public, en dans le grande et importante nominations qu'il a faites, a été une impartialité et un grand égard pour ces qualités, le Peuple, et qu'il a rendu avec une exactitude approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et ses leurs actes personnels.

"Résolu, en l'honneur de la Chambre transmettre à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Representant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

POUR LE SENAT DE LA LOUISIANE
ALBERT HOY.

ELECTION.

Il est fâcheux d'avoir sans cesse à revenir sur des questions simples en elles-mêmes, et que l'esprit de parti veut remettre incessamment sur le tapis, dans le seul but d'y donner une vaste ou public plus d'importance que les n'en ont réellement. Il a agité *exposition de principes, de profession de foi politique*; et, nous donner un sens que nous n'avons ni imposé, ou ce que nous avons exigé dans les définir, et que nous demandé et entre nous dans l'arène, quand tant d'autres nous ont trouvé suffisamment imposer la [illegible] Quel besoin en avons-nous de juger les hommes [illegible] gouvernement, suivant le [illegible] M. Roman [illegible] avant d'être élu de la [illegible] et non l'un parti ou d'une fraction de parti? Ce principe, [illegible] nous avons adopté dès [illegible] les hommes et les [illegible] sur le ruban, et tout [illegible] pour [illegible] ne [illegible] importe pas [illegible] [illegible] candidat, [illegible] les principes à la faire [illegible] Jamais [illegible] [illegible] [illegible]